RAPPORT

DES

COMITÉS ADMINISTRATEURS

DE L'ÉCOLE RURALE

DE LA POMMIÈRE,

Pour l'année 1845.

EX BIBLIOTHECA GENEVENSI

GENÈVE

IMPRIMERIE DE P.-A. BONNANT, RUE VERDAINE, 277.

1846

RAPPORT

DES

COMITÉS ADMINISTRATEURS

DE

L'ÉCOLE RURALE DE LA POMMIÈRE.

Les Comités de l'École rurale de la Pommière rendirent compte l'année dernière des avantages qu'ils avaient trouvés à la réunion de tous leurs enfants dans une seule localité. L'expérience a réalisé les espérances que nous avions de la réussite de cette mesure. Cette année nous avons complété ce changement important en plaçant dans l'établissement, pour l'administrer sous notre direction, un ménage qui, bien que jeune encore, nous a paru digne de toute notre confiance. Les deux époux, voués avec succès depuis plusieurs années à l'enseignement, se partagent les diverses branches de l'éducation de nos élèves, et exercent ainsi en commun toutes les surveillances, ce qui donne encore plus à l'École l'aspect d'un intérieur de famille.

SITS Histoire de l'éducation
7421AD
UNIGE - FPSE - SSED
Christian Alain Muller
maître-assistant

Pour atteindre autant que possible ce but, la ferme de la Pommière sera prochainement réunie au terrain que nous avions réservé pour nos enfants, et tout notre petit domaine sera cultivé par eux, autant que le permettront leurs forces, aidées et dirigées par le ménage que nous avons mis à la tête de l'établissement. Ce projet entraînera quelques dépenses pour les arrangements qu'il faudra faire dans l'intérieur; nous aurons aussi à pourvoir à la construction d'aquéducs d'assainissements. Nos ressources nous auraient difficilement permis d'entreprendre ces réparations dispendieuses, sans le legs généreux que nous fit en 1844 notre respectable et bienfaisant compatriote, M. *Théodore* Gervais. La liquidation de cette hoirie, entravée par de nombreuses difficultés, n'a pu être régularisée qu'à la fin de cette année. Au 31 décembre 1845, le total de la succession s'élevait à la somme de 31,412 fr. 51 cent. sur laquelle 23,154 fr. 93 cent. ont été payés pour acquitter les charges de l'hoirie, y compris la somme affectée au service de la pension de la domestique de M. Gervais. Le solde, soit 8,257 fr. 58 cent. (dont la majeure partie reste à recouvrer) forme la portion de l'héritage qui doit être partagée par moitié entre les établissements de Carra et de la Pommière.

L'établissement compte 47 élèves; neuf d'entre

elles ont quitté l'Ecole après Pâques, et une plus jeune a été rendue à la Direction de l'Hôpital pour cause de maladie grave. Sept jeunes enfants sont venues recruter l'Ecole pendant l'été; elles n'ont pu remplacer pour le travail le vide des nombreuses catéchumènes placées, ce que prouve la diminution de cet article de nos recettes tant à l'intérieur qu'à l'extérieur. Le coût de ces neuf trousseaux de sortie a aussi contribué à élever de cinq centimes le prix de la journée comparativement à l'année précédente.

L'augmentation de dépenses qui résultera de notre nouvelle organisation, nous alarmerait sur notre position financière, si nous n'osions compter sur l'intérêt que nos concitoyens ont témoigné jusqu'à ce jour pour un établissement qui renferme tant de jeunes enfants dont l'avenir aurait été compromis sous plus d'un rapport, si nous n'avions pu les recueillir. Le nombre des présentations va prochainement en élever le chiffre.

Puisse la bonne Providence jeter sur ces jeunes âmes un regard de bonté et de sanctification, et continuer à protéger une œuvre qui ne peut réussir sans son divin secours.

UNIGE - FPSE - SSED

Christian Alain Muller
maître-assistant

Relevé du Compte de Dépenses et de Recettes en 1845.

DÉPENSES.

Pension payée au dehors	Fr.	50.	»
Frais d'école	—	444.	41
Vêtements	—	810.	57
Neuf trousseaux de sortie	—	1,350.	»
Frais de maladie[1]	—	29	47
Traitement des gouvernantes	—	1,429.	91
Loyer et réparations	—	1,219.	»
Achat et entretien du linge	—	145.	15
Achat et entretien des meubles	—	264.	76
Pain, 12,867 liv. ½	—	1,737.	03
Viande, 2,050 livres	—	867.	33
Nourriture	—	2,097.	16
Blanchissage	—	160.	29
Chauffage et éclairage	—	493.	97
Frais de bureau	—	262.	22
Frais divers	—	116.	12
	Fr.	11,477.	39
Excédant des recettes sur les dépenses	—	146.	58
	Fr.	11,623.	97

[1] La modicité de cette somme s'explique par les soins *gratuits* que M. le Docteur Bizot continue à donner généreusement à nos élèves.

RECETTES.

Intérêts du compte courant de l'établissement, chez M. Louis Pictet	Fr.	29.	60
Souscriptions	—	3,246.	»
Legs et dons	—	1,104.	25
Pensions payées par divers	—	1,181.	60
Trousseaux d'entrée payés par divers	—	144.	»
Pensions et vêtements payés par l'hôpital.	—	3,676.	20
Produit du domaine de la Pommière, déduction faite des réparations d'entretien pour les bâtiments	—	958.	25
Travail des élèves	—	1,284.	07
	Fr.	11,623.	97

Il y a eu 16,845 journées d'élèves à la Pommière. La journée revient à ..... 68 c. $^{13}/_{100}$.
En déduisant 1,284 fr. 07 c., produit de leur travail, elle revient à ..... 60 c. $^{51}/_{100}$.

http://www.lhisce.ch/drupal-6.17/node/18

Sté Histoire de l'éducation
74 AD E 1467
UNIGE - FPSE - SSED
Christian Alain Muller
maître-assistant

RAPPORT

DES COMITÉS ADMINISTRATEURS

DE L'ÉCOLE RURALE DES JEUNES FILLES

DE LA POMMIÈRE

Pour l'année 1865

Janvier 1866.

En nous adressant de nouveau aux bienfaiteurs de notre établissement, nous voudrions attirer particulièrement leur attention sur une œuvre de bienfaisance qui date de plus de 40 ans, et qui a besoin plus que jamais de leur charitable concours.

Notre asile compte maintenant 51 élèves, pour la plupart de très-jeunes enfants. Les directeurs de cette nombreuse famille voient donc s'accroître les soins et la surveillance qu'elle exige, et sont moins secondés qu'ils ne l'étaient autrefois par des élèves parvenues à l'âge de se rendre utiles.

Plusieurs autres circonstances ont compliqué la marche de l'établissement pendant l'année dernière. Une assez longue absence de M. Atzenwiler, indispensable au rétablissement de sa santé, le changement de deux gouvernantes, le manque d'eau pendant une partie de

BIBLIOTHECA GENEVENSIS

http://www.lhisce.ch/drupal-6.17/node/18

l'été, le labeur et les frais nécessités pour s'en procurer à quelque distance, enfin et surtout, un mal opiniâtre quoique sans gravité et qui s'est étendu à 13 de nos jeunes filles, telles sont les difficultés ou les préoccupations qui ont marqué péniblement, pour notre asile, le cours de l'année 1865.

En revanche, nous pouvons dire que la conduite des élèves a été plus satisfaisante que l'année précédente. Elles ont montré en particulier, pendant l'absence de leur maître, une intention prononcée de faciliter la tâche de Mme Atzenwiler, et elles ont accueilli avec joie le père de famille à son retour. Peut-être devons-nous, en partie, cette amélioration réjouissante, à ce que les parents de nos jeunes pupilles n'ont pas exercé sur elles la fâcheuse influence que nous avions eu précédemment à regretter de la part de quelques-uns d'entre eux.

Nous avons déjà mentionné, dans nos précédents Rapports, les modifications apportées à notre institution par la force des choses. On sait que ces modifications concernent surtout la durée du séjour des enfants à la Pommière et l'âge où elles en sortent. Les fonctions de domestique n'étant plus guère celles qu'on désire pour nos jeunes filles, il en résulte que celles-ci nous quittent plus jeunes pour entrer en apprentissage, et que le nombre de celles qui restent à la Pommière pour y faire leur instruction religieuse et ne sortir qu'à 18 ans est toujours plus restreint.

C'est ainsi que sur sept jeunes filles sorties l'an dernier, une seulement avait atteint l'âge d'être placée en service; des six autres, deux nous ont été retirées à

dIHTS Histoire de l'éducation
7421AD
UNIGE - FPSE - SSED
Christian Alain Muller
maître-assistant

cause de leur santé qui demandait des soins spéciaux, deux, pour être placées sous une surveillance plus stricte, et les deux autres, enfin, pour être rendues à des parents ou à des protecteurs disposés à se charger d'elles.

En revanche, cinq élèves nouvelles sont entrées à la Pommière, dont deux ressortissantes de l'Hôpital. Plusieurs autres demandes d'admission nous ont été adressées, mais l'expérience nous a démontré l'importance de ne pas séparer trop facilement les enfants de leurs parents, comme, aussi, le danger d'introduire au milieu de nos élèves des enfants ou trop âgées ou déjà trop enracinées dans le mal.

Le tableau ci-joint de nos Recettes et Dépenses montrera à nos bienfaiteurs combien leur aide nous est indispensable. Le déficit indiqué provient d'une sensible diminution dans les dons et legs, et d'un accroissement de dépenses causées par divers traitements médicaux, par l'obligation de se procurer de l'eau au dehors pendant la sécheresse, et par les journées d'ouvriers, de laveuses, etc., que la présence d'élèves plus âgées nous épargnait autrefois. En face de ces difficultés, nous aimons à espérer que notre appel ne sera pas sans fruit, et que, sans préjudice pour les œuvres nouvelles qui, sans doute, ont aussi des droits à la charité de nos concitoyens, notre établissement qui, depuis tant d'années, poursuit sa marche sans bruit, sous la bénédiction de notre Père céleste, ne sera point oublié de ceux qui ont à cœur l'avancement de son règne par le bien de l'enfance pauvre ou délaissée.

Relevé du Compte de Dépenses

DÉPENSES.

Frais d'école	Fr.	48. 25
Instruction, honoraires	—	4,113. —
Vêtements et trousseaux de sortie	—	1,891. 93
Frais de maladie	—	199. 50
Loyer et réparations	—	1,064. 95
Achat et entretien du linge	—	273. 85
Achat et entretien des meubles et ustensiles	—	244. 65
Pain, 18,991 liv	—	2,512. 71
Viande, 3,958 1/4 liv. (nous comprenons ici la viande fournie par la maison)	—	2,353. 17
Nourriture	—	3,460. 18
Blanchissage	—	522. 20
Chauffage et éclairage	—	697. 01
Frais de bureau, de collecte, d'impression et d'envoi des rapports	—	233. 30
Frais divers	—	106. —
Dépenses extraordinaires en vue de pensions au dehors pour cause de maladie.	—	571. —
	Fr.	18,291. 70

http://www.lhisce.ch/drupal-6.17/node/18

SITS Histoire de l'éducation
7421AD
UNIGE - FPSE - SSED
Christian Alain Muller
maître-assistant

et de Recettes en 1865.

RECETTES.

Intérêts du compte courant chez M. Richard Pictet	Fr.	153. 65
Souscriptions	—	3,693. 50
Legs et dons	—	2,670. —
Pensions payées par divers	—	4,488. —
Pensions payées par l'Hôpital	—	2,964. —
Le travail des élèves a produit 730 fr. 67 c. En en déduisant 331 fr. qui leur ont été accordés comme paiement, il est réduit à	—	399. 67
Produit du domaine, y compris le loyer de la grande maison, déduction faite de tous les frais	—	2,108. 67
Il y a eu 19,605 journées d'élèves.		
La journée revient à c. $93^{30}/_{100}$.		
En déduisant 399 fr. 67 c., produit de leur travail, elle revient à c. $91^{36}/_{100}$.		
	Fr.	16,477. 49
Excédant des dépenses sur les recettes	—	1,814. 21
	Fr.	18,291. 70

MEMBRES DU COMITÉ.

Mlles	Mallet-Romilly.	MM.	Munier, past. et prof.
Mme	Martin-Labouchère.		Fatio-Beaumont.
Mme	Golaz-Siordet.		Bizot, docteur.
Mlles	Cellérier.		Naville-Bontems.
Mme	Naville-Bontems.		Martin-Labouchère.
Mlle	Cramer-Mallet.		Micheli-De la Rive.
Mme	Bonna-Bellot.		
Mlle	Martin-Trembley.		

Nota. Les personnes qui veulent donner de l'ouvrage à l'Ecole rurale, peuvent adresser leurs commandes au magasin de mercerie de Mlle Weber, rue du Marché, n° 25, ou par la poste, à Madame Atzenwiler, à la Pommière, Chêne-Bougeries.

Les élèves font, surtout pendant l'hiver, des chemises d'homme et de femme, des bas, des *entages* de bas, et tout autre ouvrage qui ne concerne pas la lingerie fine.

Nota. Les personnes auxquelles il ne conviendrait pas de remettre leurs dons à l'époque où se présentera le collecteur, pourront les envoyer à l'un des membres du Comité, particulièrement à Madame Golaz-Siordet, maison Verdier, Boulevard de Plainpalais.

Genève. — Imprimerie Bonnant, rue Verdaine, 7.

http://www.lhisce.ch/drupal-6.17/node/18

SITS Histoire de l'éducation
7421AD
UNIGE - FPSE - SSED
Christian Alain Muller
maître-assistant

19 5
E 1469
BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE

RAPPORT

DU COMITÉ ADMINISTRATEUR

DE L'ÉCOLE RURALE DES JEUNES FILLES

DE LA POMMIÈRE

Pour l'année 1885

64me ANNÉE

Encore une année qui vient de s'écouler sans qu'aucun événement de quelque importance l'ait signalée ! Elle compte pourtant dans la vie de nos chers directeurs, M. et Mme Atzenwiler, car elle est la quarantième de leur union et de leur entrée dans notre maison. Jamais les préoccupations, les joies et les épreuves de la vie de famille ne les ont détournés de la tâche si belle mais si difficile qu'ils ont acceptée. Pendant ces quarante ans, ils ont dirigé un nombre considérable de jeunes filles, et, en avançant dans la vie, ils ont déployé toujours plus d'affection et de vigilance pour ces pauvres enfants privées de leurs parents ou mal entourées dans leur famille. Si le bon grain qu'ils ont semé avec persévérance n'a pas porté tous ses fruits, c'est qu'ils avaient habituellement à le répandre dans des terrains mal préparés pour le recevoir; et pourtant, bien des fois, là même où on pouvait le croire perdu, il s'est développé par la grâce de Dieu, après une attente plus ou moins longue,

C'est ce dont ils ont eu souvent la confirmation par les visites ou les lettres qu'ils reçoivent.

Sur vingt-sept élèves que nous comptions à la fin de 1884, trois ont dû être éloignées à cause de la mauvaise influence qu'elles exerçaient, et deux autres ont été retirées pour entrer en apprentissage; comme une seule élève nouvelle a été admise, le chiffre total est descendu à vingt-trois. Cette diminution n'a rien changé aux dépenses générales qui concernent l'administration et l'enseignement; elle a seulement fait baisser les dépenses individuelles relatives à la nourriture et aux vêtements. Le prix de la journée de chaque élève a été de 1 fr. 74 $^{56}/_{100}$, et, en déduisant le produit du travail, de 1 fr. 71, y compris tous les frais d'entretien, de logement et d'instruction.

Les leçons ont suivi leur cours ordinaire. Les examens ont donné des résultats satisfaisants sur les principales branches de l'enseignement primaire. La couture est surveillée d'une manière très particulière, comme étant une ressource importante pour l'avenir de nos jeunes filles. Les travaux de la campagne contribuent à fortifier leur corps ; aussi l'état sanitaire a-t-il été excellent, sauf une seule exception pour laquelle nous avons recouru à M. le Dr Badan, dont le dévouement mérite toute notre reconnaissance.

Quant au développement spirituel que nous poursuivons avant tout, s'il n'est pas tel que nous le voudrions chez plusieurs de nos enfants, c'est qu'il est entravé par de fâcheuses dispositions contractées antérieurement, mais nous savons que Dieu est puissant pour toucher les cœurs.

A côté des devoirs à remplir, nos jeunes filles ont eu aussi leurs distractions. L'arbre de Noël, si bien préparé par notre directeur, est, à tous égards, un point lumi-

http://www.lhisce.ch/drupal-6.17/node/18

neux dans l'année. La belle saison a été fêtée par une course au Salève, suivie d'une aimable réception à Crevins, chez Mme Demole, membre du Comité. Une autre fois, une belle ménagerie a été visitée. Une autre fois encore, grâce à l'obligeance du Conseil administratif, l'admiration s'est portée sur l'Exposition des Beaux-Arts et des Arts industriels. Un don généreux de Mme Martin-Labouchère, présidente de notre Comité de dames, laissera à nos élèves un bon souvenir du Jubilé de la Réformation.

Le Comité a été heureux de s'adjoindre Mme Held-Frey, qui habite dans le voisinage de la Pommière. D'autre part, c'est avec un vif regret qu'il a vu Mme Martin renoncer à la présidence, qu'elle exerçait depuis longtemps avec un zèle éclairé et une bienveillance soutenue. Mlle Cramer-Mallet a bien voulu la remplacer.

Le Comité des Messieurs a fait une perte douloureuse par la mort de son plus ancien membre, M. le Dr Bizot, qui pendant de longues années a donné à notre Asile des preuves de son talent et de son dévouement. Ainsi que d'autres amis, il nous a laissé après sa mort un précieux témoignage de son affection.

Nous témoignons notre sincère gratitude aux personnes qui, d'une manière ou d'une autre, nous ont encouragés dans l'accomplissement de notre tâche, et, tout en sollicitant les secours de toutes celles qui peuvent nous aider encore, nous demandons à Dieu de faire reposer sur notre œuvre sa bénédiction paternelle.

Relevé du Compte de Dépenses

DÉPENSES

Frais d'école Instruction et honoraires	Fr.	4,426 30
Vêtements	»	968 20
Frais de maladie	»	96 15
Loyer	»	2,000 —
Achat et entretien du linge	»	177 50
Achat et entretien des meubles et ustensiles	»	85 25
Pain, 5,142. 7 kilog	»	1,608 90
Viande, 1,295. 7 kilog	»	1,871 50
Nourriture	»	3,336 —
Blanchissage	»	349 20
Chauffage et éclairage	»	802 65
Frais d'impression, bureau et divers	»	500 25
Fr...		16,221 90

Histoire de l'éducation
UNIGE - FPSE - SSED

et de Recettes en 1885.

RECETTES

Souscriptions et dons		Fr. 4,684 10
Legs et dons d'héritiers[1]		» 1,547 40
Pensions payées par divers		» 5,756 —
Le travail des enfants a produit	Fr. 578 —	
moins la somme qui leur a été payée	» 249 —	» 329 —
Produit net du domaine		» 1,804 10
Produit brut du domaine	Fr. 8,153 60	
Dépenses du domaine, en tenant compte des réparations, contributions, assurances et frais de culture, y compris le loyer	» 6,349 50	
Excédant des dépenses		» 2,101 30
		Fr... 16,221 90

Il y a eu 9,293 journées d'élèves, soit 25 à 26 en moyenne toute l'année.

La journée revient à 1 fr. 74 $^{56}/_{100}$. En déduisant 329 fr., produit net du travail, elle revient à 1 fr. 71, y compris le loyer.

[1] En souvenir de M. A. Vouant; legs de Mlle H. Mathy; don des héritiers de Mme Sarasin-Maurice; don des héritiers de M. Audéoud; legs de M. Bizot.

Membres du Comité

Mmes Martin-Labouchère.
Naville-Bontems.
Mlles Cramer-Mallet.
Martin, Caroline.
Filliol.
Mmes de Westerweller.
Patry, William.
Demole-Bonneville.
G. Trembley.
Chevrier-de Manoel.
Held-Frey.

MM. Roehrich, pasteur.
Micheli-De la Rive.
Fatio, Edouard.
Martin, Edouard.
J. Boissier.
G. Trembley.

Médecin de l'Etablissement: M. le docteur Badan.

AVIS

Les personnes qui désirent donner à notre Ecole des ouvrages de couture peuvent adresser leurs commandes à Madame Atzenwiler, à la Pommière, Chêne-Bougeries.

Les personnes auxquelles il ne conviendrait pas de remettre leurs dons à l'époque où se présentera le collecteur, pourront les envoyer à l'un des membres du Comité, ou les verser dans les boites de la *Semaine*.

Pour les admissions d'élèves, s'adresser à l'une des dames du Comité.

Les pensions doivent être versées, chaque semestre (aux 30 Avril et 31 Octobre), intégralement, au Bureau de Familles, 10, Hôtel-de-Ville.

Christian Alain Muller
maître-assistant

http://www.lhisce.ch/drupal-6.17/node/18

RAPPORT

DE

L'ASILE DE LA POMMIÈRE

Pour l'exercice du 1er Décembre 1904 au 30 Novembre 1905

84me ANNÉE

La marche de notre Asile a suivi, pendant l'année 1905, son cours normal, nous amenant toujours plus d'enfants ; la maison est pleine avec cinquante jeunes filles et nous avons été obligées de refuser plusieurs demandes d'admission ou de les remettre à plus tard.

Nous sommes heureuses de témoigner à notre directrice, Mlle Sery, combien nous apprécions son zèle et son dévouement, car sa tâche est bien grande avec des enfants d'âges si différents (de 5 à 18 ans) ayant des occupations très diverses, sans parler des maladies, indispositions, difficultés de caractères, etc. Nous voyons aussi bien souvent revenir à nous des anciennes élèves qui sont heureuses, dans des moments difficiles, de trouver asile, aide et protection dans notre nombreuse famille.

La maladie ne nous a pas épargnées et, au commencement de l'année, nous avons eu le chagrin de perdre une de nos enfants qui a été enlevée en peu de jours par une fièvre typhoïde; cette perte a été sensible à nos jeunes filles et les émotions reçues au service funèbre de leur compagne laisseront, nous l'espérons, de salutaires et sérieuses impressions.

Au printemps, nous avons eu une petite épidémie de coqueluche sans gravité et quelques autres enfants plus sérieusement atteintes ont été soignées à Gourgas.

Remercions ici les docteurs qui s'occupent de nos enfants avec tant de dévouement, en particulier, MM. Ed. Martin, Pallard, Marc Dunant et Badan.

Trois de nos grandes jeunes filles ont été reçues dans l'église de Chêne après deux années d'instruction religieuse, données par M. le pasteur A. Roehrich, que nous remercions également de sa sollicitude pour nos enfants.

Nous avons eu huit nouvelles entrées; quatre nous ont été confiées par le Bureau de Bienfaisance des Eaux-Vives et les quatre autres par leurs parents.

Les quatre élèves qui ont quitté notre Etablissement ont été reprises par leurs familles, encore très jeunes et quelques-unes malgré toutes nos démarches et à notre grand regret. En effet, la bonne influence dont nos enfants sont entourées à la Pommière ne peut guère avoir de résultats lorsqu'elles n'y font qu'un court passage, et il nous est pénible de les voir partir au moment où elles commencent à se développer au point de vue moral et où elles peuvent rendre quelques services dans l'Etablissement; car, il ne faut pas l'ou-

blier, tous les travaux du ménage, couture, blanchissage et repassage leur sont soigneusement enseignés, dans le but de former de bonnes et utiles domestiques.

Nous avons à lutter contre des tempéraments mous, lymphatiques, souvent une extrême lenteur, et les enfants nous arrivent parfois bien retardées et peu habituées au travail.

M. Guillaumet se charge, chaque année, avec le même dévouement, de faire les examens des leçons données à nos jeunes filles; sur ses conseils, nous améliorons sans cesse notre programme et nous n'avons d'ailleurs qu'à nous louer de notre excellente maîtresse de classe, Mlle Dubuis; Mlle Daiz met aussi tous ses soins à l'enseignement de la couture qui nous donne une réelle satisfaction.

Nous avons dû remplacer la maîtresse de petite classe et croyons avoir rencontré, avec Mlle Süss, une jeune fille toute dévouée à sa tâche et désireuse d'exercer une bonne influence sur nos enfants.

Notre Comité de Dames a le plaisir de compter, cette année, un nouveau membre, Mme H. Goudet, la fille de Mme Martin-Labouchère, qui a été, pendant bien des années, présidente de l'Asile de la Pommière; il nous est précieux de voir l'intérêt se maintenir avec fidélité dans ces familles qui ont toujours été au nombre des meilleurs amis de notre œuvre. D'autre part, le Comité des Messieurs a aussi le plaisir d'accueillir un nouveau membre, M. H. Deonna, qui veut bien nous aider de ses conseils.

Une partie du domaine de la Pommière, située à droite de l'avenue d'entrée, a été vendue pour la cons-

SITS Histoire de l'éducation
7421AD
UNIGE - FPSE - SSED
Christian Alain Muller
maître-assistant

truction d'une ou deux villas ; toutes les précautions ont été prises pour que nous soyons assurées d'un voisinage paisible et honnête ; la somme qui nous est venue de cette vente a été mise à un compte de réserve qui nous est absolument nécessaire ; car, il faut toujours le répéter, nos finances ne sont pas sans donner une inquiétude constante à notre trésorière. Les dons annuels et les pensions ne suffisent jamais à couvrir les dépenses qu'entraîne notre nombreuse famille et, avec le déficit de chaque année, le compte de réserve modeste que nous pouvons avoir est bien vite épuisé.

Que nos amis se le disent : leur intérêt, leur sympathie, leurs dons nous sont toujours bien nécessaires, et nous les remercions d'avance de l'accueil qu'ils voudront bien faire à notre collecteur, en priant notre Père céleste de disposer les cœurs à nous venir en aide et de continuer à bénir notre Asile.

Les pensions et dons doivent être versés au Bureau de Familles, 10, rue de l'Hôtel-de-Ville, rez-de-chaussée.

Membres du Comité en 1906 :

Mmes A. ANNEVELLE, *présidente*. MM. Ed. MARTIN.
Lucien GAUTIER, *trésorière*. G. TREMBLEY, *secrétaire*.
CHEVRIER-DE MANOEL. Ant. MARTIN.
P. DE LORIOL-LE FORT. A. ROEHRICH, pasteur.
Ed. MARTIN. H. DEONNA.
Augustin DE CANDOLLE.
Léon MARTIN.
Auguste BOISSONNAS.
H. GOUDET.
Mlles FILLIOL, *présidente honoraire*.
E. MALÈGUE.

Mme H. Deonna

Médecin de l'Etablissement : M. le docteur BADAN.

http://www.irisce.ch/drupal-6.1/node/16

Relevé du Compte de Dépenses

DÉPENSES

Frais d'école	Fr.	154 25
Instruction, honoraires, gages, cadeaux	»	4,750 —
Vêtements, linge	»	2,635 40
Frais de maladie	»	298 25
Meubles et linge (achat et entretien)	»	740 90
Pain	»	2,854 25
Viande	»	2,873 —
Lait	»	2,827 55
Epicerie, denrées alimentaires	»	2,633 45
Blanchissage	»	391 75
Chauffage et éclairage	»	1,787 05
Paiement aux enfants	»	464 60
Frais d'impression, bureau et divers	»	514 70
Jardin et poulailler	»	1,516 40
Réparations et entretien	»	1,134 35
Eau, contributions et assurances	»	424 10
Total des dépenses [1]	Fr.	26,000 —

[1] Il y a eu 17,836 journées d'élèves, soit 48,8 élèves pendant toute l'année. Prix de revient de la journée : 1 fr. 46.

et de Recettes en 1905.

RECETTES

Souscriptions et dons	Fr.	7,925 50
Legs et dons d'héritiers	»	2,600 —
Pensions	»	10,448 —
Intérêts perçus et bénéfice sur vente de titres	»	925 40
Produit du domaine	»	328 50
	Fr.	22,227 40
Excédent des dépenses	»	3,772 60
Total...	Fr.	26,000 —

Legs et dons d'héritiers :

Legs de Mme Trembley-Naville	Fr.	300 —
Legs de Mme Aubert-de la Rue	»	200 —
Don de Mme François-Annevelle	»	500 —
Don anonyme	»	1,000 —
Don des héritiers de Mme Ch. Cayla	»	300 —
» » » de Mme H. de Beaumont	»	100 —
» » » de M. Ch. Binet	»	200 —
	Fr.	2,600 —

AVIS

Les personnes auxquelles il ne conviendrait pas de remettre leurs dons à l'époque où se présentera le collecteur pourront les envoyer à l'un des membres du Comité, ou les verser dans les boîtes de la *Semaine*.

Pour les admissions d'élèves, s'adresser à l'une des dames du Comité.

Les pensions doivent être versées, chaque semestre (aux 30 Avril et 31 Octobre), intégralement, au Bureau de Familles, 10, rue de l'Hôtel-de-Ville.

Extrait du Règlement d'admission :

Art. 1er. L'Etablissement de la Pommière reçoit des jeunes filles protestantes, principalement du Canton de Genève, privées de leurs parents ou exposées à des influences dangereuses pour leur moralité.

Art. 2. Ces jeunes filles sont admissibles entre les limites d'âge de 4 à 10 ans, moyennant: *a)* le libre consentement des parents, et *b)* une attestation de bonne santé délivrée par le médecin de l'Etablissement.

Art. 3. Le prix de la pension, payable par semestres échus, est de **20 francs** par mois, vêtements compris, pour les nouvelles admissions.

Art. 4. Les parents ou protecteurs qui placent une élève à la Pommière auront la faculté de la retirer moyennant un avertissement donné six mois d'avance. Toutefois, lorsque la jeune fille aura atteint, à l'Etablissement, l'âge de 14 ans accomplis, ils seront appelés à décider s'ils veulent l'y laisser jusqu'à 18 ans, ou la retirer avant ce terme, en vue d'un apprentissage. Les élèves sortant à 18 ans, pour entrer en service, recevront un trousseau, auquel celles qui auront été retirées plus tôt n'auront pas droit.

Genève. — Impr. Wyss et Duchêne, rue Verdaine, 7.

RAPPORT

DE L'

ASILE DE LA POMMIÈRE

Exercice du 1er Décembre 1924
au 30 Novembre 1925

104me année

Cette année, comme l'an passé, nous joignons à notre rapport un chèque postal ; nos amis voudront bien en faire usage, se souvenant de l'utilité de la Pommière dont la preuve n'est plus à faire, mais qui cependant à toujours besoin de leur appui.

Au cours de l'année 6 enfants sont sorties de l'Asile et 5 y sont entrées. Notre effectif reste au 30 novembre 1925 à 29 enfants, se répartissant ainsi comme nationalités : 11 vaudoises, 7 genevoises, 4 bernoises, 1 neuchâteloise, 1 fribourgeoise, puis 3 italiennes, 1 tchécoslovaque et 1 brésilienne.

Les fillettes suivent toutes l'école de Conches. Nous cherchons à inculquer à ces enfants qui nous arrivent souvent peu ou pas éduquées un idéal de moralité, de discipline de soi-même qui doit les rendre capables de gagner honnêtement leur vie. Les journées de nos élèves ne sont nullement austères, quelques amis de notre Asile viennent leur faire des causeries avec projections, d'autres leur procurent des distractions appropriées à leur âge : courses, promenades, invitations, visites d'expositions. Nous remercions tous ceux qui apportent ainsi à nos fillettes d'heureuses distractions.

Les résultats encourageants, que nous obtenons sont dûs principalement au zèle et au dévouement de Mlle Christen, notre directrice et à ses collaboratrices.

BIBLIOTHÈQUE

SITS Histoire de l'éducation
7421AD
UNIGE - FPSE - SSED
Christian Alain Muller
maître-assistant

Par une modeste manifestation nous avons souligné la 10me année d'activité à la Pommière de Mlle Bandy ; et c'est aussi avec joie que nous avons exprimé à Mlle Ramu notre vive gratitude pour les délicieuses leçons de chant données, avec tant de compétence, pendant 10 ans à nos fillettes.

Nous remercions le Maire de Chêne-Bougeries, le Département de Justice et Police, le Bureau des Permis de Séjour ainsi que Messieurs les Docteurs pour leur précieux appui.

C'est avec reconnaissance que nous terminons cette année d'activité qui a été pour notre maison paisible et heureuse.

Compte de chèque : I. 1046

Membres du Comité en 1924 :

Mmes A. Boissonnas, *présidente*.
P. Schazmann, *vice-présidente*.
Lucien Gautier, *trésorière*.
Léon Martin.
Henri Goudet.
Albert Lombard.
Ed. Chapuisat.
Mmes de Candolle.
P. Du Pasquier.
G. de Loriol.
Mlle L. Perron.
MM. Ed. Martin.
H. Mottu, past.
H. Deonna.

Médecin de l'Etablissement : M. le Dr Georges Audeoud.

Relevé du Compte de Dépenses et des Recettes en 1925.

DÉPENSES		
Honoraires, gages, cadeaux	Fr.	7,040 —
Maladie et assurance des enfants	»	661 50
Vêtements et linge	»	435 05
Mobilier	»	159 60
Pain	»	1,712 10
Viande	»	1,136 10
Lait	»	1,877 90
Epicerie, etc.	»	1,561 65
Blanchissage	»	679 10
Chauffage et éclairage	»	672 50
Entretien du mobilier, bureau, etc.	»	685 85
Jardin, poulailler	»	330 30
Réparations, entretien	»	414 70
Eau, contributions, assurances	»	348 85
Total des dépenses	Fr.	17,715 20
Total des dépenses	Fr.	17,715 20
Total des recettes	»	16,264 60
Excédent des dépenses	Fr.	1,450 60

RECETTES		
Souscriptions et dons	Fr.	4,183 90
* Legs et dons exceptionnels	»	800 —
Pensions	»	9,603 —
Intérêts perçus	»	1,281 55
Produit du domaine	»	396 15
Total des recettes	Fr.	16,264 60

Prix de revient de la journée : 1 fr. 696.

* *Détail des legs et dons occasionnels :*

En souvenir de M. E. Favre	Fr.	300 —
Legs de M. F. Held	»	500 —
	Fr.	800 —

http://www.bisce.ch/drupal-6.17/node/18

AVIS

Pour les admissions d'élèves, s'adresser à l'une des dames du Comité.

Les pensions doivent être versées au Bureau de Familles, 10, Grand-Mézel.

Extrait du Règlement d'admission :

Art. 1er. — L'Etablissement de la Pommière reçoit des jeunes filles protestantes, principalement du Canton de Genève, privées de leurs parents ou exposées à des influences dangereuses pour leur moralité.

Art. 2. — Ces jeunes filles sont admissibles entre les limites d'âge de 5 à 10 ans, moyennant : *a)* le libre consentement des parents, et *b)* une attestation de bonne santé délivrée par le médecin de l'Etablissement.

Art. 3. — Le prix de la pension est de **30 francs** par mois, vêtements compris.

Art. 4. — Les parents ou protecteurs qui placent une élève à la Pommière auront la faculté de la retirer moyennant un avertissement donné six mois d'avance. Toutefois, lorsque la jeune fille aura atteint, à l'Etablissement, l'âge de 14 ans accomplis, ils seront appelés à décider s'ils veulent l'y laisser jusqu'à 18 ans, ou la retirer avant ce terme, en vue d'un apprentissage. Les élèves sortant à 18 ans, pour entrer en service, recevront un trousseau, auquel celles qui auront été retirées plus tôt n'auront pas droit.

IMPRIMERIE J.-F. KLEIN, RUE VERDAINE, 7

LA POMMIÈRE

MAISON D'ÉDUCATION PROTESTANTE

Rapport de l'année 1945

125me année

La Suisse entière évoque cette année le souvenir du grand éducateur que fut Pestalozzi. C'est sous l'égide de cet ami de l'enfance et de la jeunesse que la *Pommière* va fêter un bel anniversaire: 125 ans d'activité.

Avoir été depuis tant d'années un foyer accueillant pour des jeunes filles qui en sont privées, pour une raison ou une autre, avoir vu séjourner environ 1.000 élèves au cours de ces 125 ans, avoir remplacé la maison paternelle pour tant de générations, n'est-ce pas un vrai titre de gloire ?

La belle demeure du XVIIIe siècle située dans la campagne genevoise est trop peu connue de nos concitoyens, et pourtant des architectes compétents en parlent dans le volume de la *Maison bourgeoise en Suisse.* Ils en louent les formes imposantes, son curieux escalier, ses trois rangées de fenêtres qui la font distinguer de ses contemporaines sans nuire à son élégance.

L'asile pour jeunes filles fut fondé en 1821 par un groupe d'amis après un dîner de famille chez M. Naville Bontemps, aucun foyer de ce genre n'existant alors à Genève. Il s'installa au boulevard des Philosophes, dans une modeste ferme entourée d'un jardin, puis ensuite à Villette dans une maison un peu plus grande et à Pressy, enfin en 1834 à la Pommière, ancienne propriété de la famille Plantamour. Grâce à un legs de M. Charles Gervais et à un don fait par le Comité de l'Utilité cantonale, la maison put être restaurée et appropriée au but qu'elle a atteint depuis lors. D'école rurale pour jeunes filles (celles-ci s'occupaient de la vendange, des moissons, de la

http://www.lhisce.ch/drupal-6.17/node/18

SITS Histoire de l'éducation
7421AD

- 8 NOV. 1946

UNIGE - FPSE - SSED

Christian Alain Muller
maître-assistant

LA POMMIÈRE

Maison d'Éducation pour Jeunes Filles

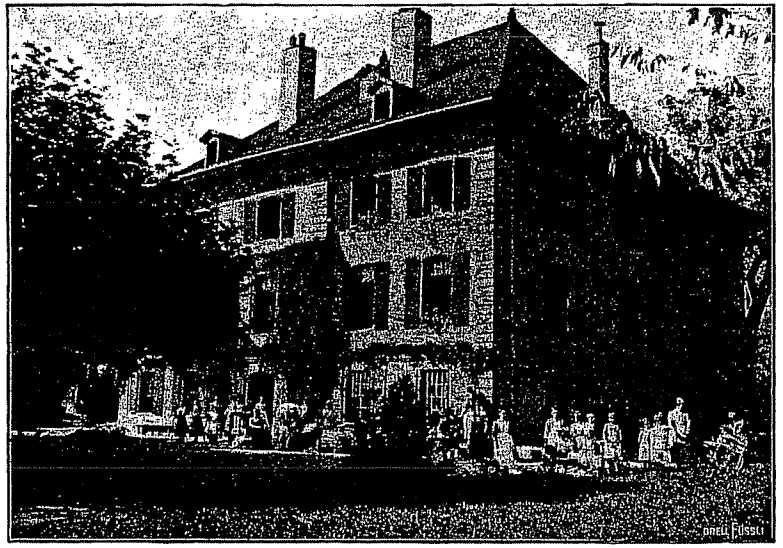

125e Anniversaire

1821 - 1946

BIBLIOTHÈQUE DE GENÈVE

http://www.lhisce.ch/drupal-6.17/node/18

SITS Histoire de l'éducation
7421AD
UNIGE - FPSE - SSED
Christian Alain Muller
maître-assistant

cueillette du houblon, de l'étable, du poulailler, du tressage de la paille, etc.) la *Pommière* est devenue la Maison d'éducation protestante pour Jeunes filles. Environs 35 fillettes de 4 à 16 ans y forment une grande famille. Elles suivent les écoles de la commune de Chêne, ont à la maison des leçons de chant, de rythmique, sont initiées aux soins du ménage, à la cuisine, à la couture. Elles peuvent rester à la Pommière jusqu'au moment où elles sont capables de gagner leur vie, soit comme employées de maison, soit après avoir fait un apprentissage selon leurs goûts.

La *Pommière* les accueille pour y passer leurs vacances ou faire des visites et retrouver avec joie leurs souvenirs d'enfance, même après plus de 30 ans d'absence.

Des éducateurs et éducatrices dévoués se sont succédé à la tête de la maison. Ils ont droit à toute la reconnaissance du Comité, car si la tâche d'éduquer la jeunesse est magnifique, elle demande une complète consécration, un oubli constant de soi-même et un effort souvent épuisant.

Les résultats sont le plus souvent réjouissants et c'est la grande récompense pour l'éducateur, mais si le but n'est pas immédiatement atteint, il ne doit pas se décourager, mais au contraire se dire que la graine est semée et que tôt ou tard elle germera.

Le Comité et la Direction de la *Pommière* font un appel vibrant à tous les Genevois qui s'intéressent à l'avenir de la jeunesse; ils comprendront que le renchérissement de la vie, les réparations urgentes du bâtiment, l'entretien du jardin, nécessaire à la nourriture de la maisonnée, dépassent ses ressources.

Sans l'aide de la population genevoise la *Pommière* devra sous peu fermer ses portes ! Ce serait un désastre, après 125 ans de belles expériences !

Que deviendraient tous ces petits êtres sans une *Pommière* pour leur ouvrir ses bras ?

Quel bonheur d'être en famille
D'être aimé, surtout d'aimer...
Au doux foyer qui pétille
L'homme fort peut se former,
Entouré de ceux qu'on aime
On doit cultiver son cœur.
On se connaît mieux soi-même
Et l'on devient un vainqueur.

Trente voix claires et joyeuses entonnèrent ce chant doux et évocateur pour fêter, il y a peu de temps, le retour d'une éducatrice à la *Pommière*. La joie qui se lisait dans les yeux des chanteuses, le sourire qui illuminait leur visage, montraient bien que ces paroles exprimaient leurs sentiments, et cette sensation de bien-être que procure une vie de famille paisible et harmonieuse. Et pourtant, ne serait-il pas normal de trouver dans le cœur de ces enfants que les circonstances ont éloignées de leurs parents, de la nostalgie, de l'insatisfaction et même de la révolte ?

Il est certain que bien des « pourquoi » se posent à nos fillettes et que parfois elles ressentent un malaise, une souffrance dont elles ne savent pas toujours définir la cause. Qui oserait prétendre remplacer tout à fait une maman ? Qui pourrait affirmer qu'aucun vide ne se fait sentir dans le cœur de l'enfant qui grandit loin des siens ? C'est parce que ce vide existe que tous ceux qui s'occupent de nos « Petites Pommes » (c'est ainsi que nos pensionnaires se nomment entre elles) tous ont à cœur de le combler. Bien sûr, les efforts les plus persévérants,

l'amour le plus désintéressé n'arriveront jamais à reconstruire dans son intégrité ce qui a été démoli; mais dédaignera-t-on l'églantine pour ne pouvoir cueillir la rose ?

A la *Pommière*, nous osons le dire, les enfants sont heureuses. Elles le constatent elles-mêmes et ont la gentillesse de nous le dire. Venez une fois visiter notre maison, vous y trouverez des enfants aux joues roses, à la figure épanouie, et vous constaterez que cette vie en commun qui est la leur n'est pas dépourvue de charme, ni d'avantages.

Laissons, voulez-vous, parler nos jeunes filles de leur vie à la *Pommière.*

A la veille de son départ, l'une d'elle écrivait:

« Voici le moment d'ouvrir mes ailes. C'est avec tristesse que je vais quitter le cher nid que j'ai aimé. J'aurai à apprendre bien des choses, j'aurai des moments de solitude et de découragement, mais je rencontrerai aussi de petites joies. Ma seule pensée est de ne jamais oublier cet chère *Pommière* et tout ce qu'on y a fait pour moi. Laissez-moi vous dire un grand merci. Je puis vous affirmer vraiment que vous m'avez rendue heureuse. »

A la correspondance échangée journellement avec nos anciennes nous empruntons ces passages:

« Il arrive que l'on se réjouisse de partir mais plus tard l'on pense: quelle douce enfance, quel privilège nous avons eu à la *Pommière* et comme je suis heureuse d'avoir appris tant de choses. Je voudrais vous le dire de vive voix, tout près de vous... »

« Je trouve si dure la séparation que je me demande si je pourrai rester une année sans vous revoir. Si je ne le peux pas, je ferai l'impossible pour venir un ou deux jours. Je suis sûre que vous comprendrez mieux que n'importe qui

l'impression que je ressens. Je remercie Dieu d'avoir placé sur ma route une personne qui remplace ma maman car vous l'avez entièrement remplacée... »

« Quelquefois, je me mets à réfléchir et je pense à ces années de *Pommière.* Je cherche un mauvais souvenir et à mon étonnement, je n'en trouve pas. Tout ce qui pour moi était corvée, n'est plus qu'une chose à laquelle je prends plaisir à penser. »

Récemment une fillette qui se trouve actuellement à la *Pommière* terminait une lettre par ces mots:

« Nous nous amusons bien, notre *Pommière* est très belle, nos maîtresses nous sont chères. »

Ces témoignages d'affection et de reconnaissance sont notre joie, notre raison d'espérer et de persévérer dans les jours difficiles.

Depuis 125 ans, des centaines de jeunes filles ont trouvé un foyer à la *Pommière.* Un départ est sitôt suivi d'une admission. Il nous arrive parfois de faire des combinaisons extraordinaires pour accueillir une enfant dont le cas est urgent, alors que nous n'avons pas de place pour elle.

Depuis 125 ans les amis de notre œuvre ont tenu à la soutenir de leur générosité. Beaucoup sont disparus qui n'ont pas été remplacés. Nous voulons croire que l'appui dont notre maison a besoin ne lui fera jamais défaut. Merci à tous ces amis qui ont permis à la *Pommière* d'atteindre son âge respectable. Merci à tous ceux qui voudront, cette année tout particulièrement, nous aider et nous permettre de regarder vers l'avenir avec confiance et merci à Celui qui a béni notre maison et qui, nous en avons la certitude, continuera de veiller sur elle.

SITS Histoire de l'éducation
7421AD
UNIGE - FPSE - SSED
Christian Alain Muller
maître-assistant

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES ET DES RECETTES DE 1945

Dépenses.		
Honoraires, gages, salaire du jardinier	Fr.	8.010,28
Jardin, verger, poulailler	»	675,27
Maladie, assurance des enfants	»	852,24
Vêtements, chaussures	»	789,21
Mobilier (achat et entretien)	»	1.126,45
Pain	»	1.672,20
Viande	»	2.198,60
Lait, beurre, fromage, œufs	»	4.316,20
Epicerie	»	4.171,32
Achat de fruits et pommes de terre	»	1.746,06
Chauffage, éclairage	»	3.151,90
Bureau, téléphone, sorties	»	767,98
Comptabilité 1944	»	153,50
Cotisation Caisse de compensation et allocations familiales	»	432,—
Réparations, entretien maison	»	921,20
Eau, contributions, assurances	»	789,15
Frais scolaires, leçons de chant, divers, achat escarpolette	»	499,86
	Fr.	32.273,42

Recettes.		
Souscriptions et dons	Fr.	2.798,93
Don de L'Hoirie de Mr Henry Deonna	»	200,—
Reçu de Pro Juventute	»	300,—
Vente	»	1.329,49
Pensions	»	18.771,05
Intérêts	»	1.409,11
Vente de produits du domaine	»	619,63
Reçu pour assurance et maladie des enfants	»	569,45
Reçu pour vêtements et chaussures	»	718,54
Reçu pour frais scolaires et escarpolette	»	202,50
Total des recettes	Fr.	26.818,70
Total des dépenses	Fr.	32.273,42
Total des recettes	»	26.818,70
Excédent de dépenses	Fr.	5.354,72

Prix de revient de la journée = Fr. 3,095. Le legs de Fr. 10.000,— de M. Charles Goudet, que la Pommière avait reçu avec une vive reconnaissance, a été affecté à l'installation d'une cuisinière et de bouilleurs électriques.

AVIS

Pour les admissions d'élèves, s'adresser à l'une des dames du Comité ou à la direction de la Pommière: tél. 4 50 35.

Les pensions doivent être versées au compte de chèques postaux: « La Pommière », I. 1046, Conches.

Extrait du Règlement d'admission:

Article premier. — L'Etablissement de La Pommière reçoit des jeunes filles, protestantes, privées de leurs parents ou qui, pour une raison ou une autre, ne peuvent être élevées dans leur famille.

Art. 2. — Ces jeunes filles sont admissibles entre les limites d'âge de 4 à 12 ans; une attestation de bonne santé délivrée par le médecin de l'Etablissement est nécessaire.

Art. 3. — Le prix de la pension minimum est de **80 francs** par mois.

Art. 4. — Les parents qui placent une élève à La Pommière auront la faculté de la retirer moyennant un avertissement donné trois mois d'avance.

Membres du Comité:

Mmes E. Chapuisat, *présidente*,
Barbey-Heer, *vice-présidente*,
Horace Brot, *secrétaire*,
Albert Richard, *trésorière*,
Aug. Boissonnas,
A. de Candolle,
L. Martin-Mallet,
Albert Lombard,
Eric Martin,
Henry Goudet,

Mmes Henry Deonna,
Perrot-Lombard,
Droin-Boissonnas,

MM. Léon Martin,
Dr Jacques Burnier,
Pasteur Marc Doret,
Max Dunand,
Louis Durand,
Alphonse Marolf.
Edmond Bordier.

Directrice: Mlle O. Desponds.

Compte de chèques postaux I 1046, Conches

SITS Histoire de l'éducation
7421AD
UNIGE - FPSE - SSED
Christian Alain Mulle
maître-assistant

LA POMMIÈRE

INSTITUT POUR ADOLESCENTES

Rapport de l'année 1965

145me année

La Pommière a abrité pendant l'année 1965 une moyenne de jeunes filles de 11,3. En décembre il y avait 10 pensionnaires, 1 Genevoise, 7 confédérées et 2 étrangères.

La directrice et ses aides ont une tâche de plus en plus lourde par les cas difficiles qui nous sont confiés.

Notre grand souci est le recrutement d'un personnel qualifié, presque introuvable à l'heure actuelle. De ce fait notre directrice Mlle Odette Desponds se trouve placée à chaque instant devant un travail accru par de nouvelles responsabilités. Nous ne saurions assez la remercier de son inlassable dévouement où elle ne ménage ni son temps ni ses forces, dans une sérénité bienfaisante.

Sœur Jocelyne appelée à la direction de la colonie pénitentiaire de Rolle, nous a quittés le 15 mai. Nous la remercions pour le travail qu'elle a accompli à la Pommière pendant presque cinq ans.

Sœur Paulette a donné un enseignement adapté au degré de développement de chacune de ses élèves. Les résultats obtenus prouvent le bienfait de sa pédagogie. Cet enseignement a été complété par des maîtres spéciaux de géométrie et de théorie des ensembles.

A l'instruction générale s'ajoute des leçons de couture, repassage, de chant, de gymnastique et de cuisine données par des personnes compétentes.

Une jeune pensionnaire suit depuis septembre l'école d'orientation de La Florence.

http://www.hisse.ch/drupal-6.17/node/18

SITS Histoire de l'éducation
7421AB

UNIGE - FPSE - CSED

Christian Alain Mulle
maître-assistant

Notre reconnaissance va au Dr Taban et à Mme Panchaud qui, tout au long de l'année suivent avec dévouement nos jeunes filles perturbées.

Nous remercions le pasteur Brutsch d'avoir soutenu et dirigé l'instruction religieuse de nos jeunes. Trois d'entre elles ont été confirmées en mai. Dès le mois de septembre il fut remplacé par le pasteur Lükke.

Les distractions de nos pensionnaires ont été nombreuses et variées. Elles ont bénéficié d'un camp de ski à Arzier du 8 au 16 mars. En août ce furent les vacances d'été à Saint-Michel.

Grâce à notre jardinier M. Gerber, le jardin nous a fourni abondamment fruits et légumes.

Nous avons reçu en décembre le démission de Mme René Perrot, membre de notre comité depuis de nombreuses années. Sa demeure à Versoix l'éloigne de notre institution. Nous la remercions pour tout l'appui qu'elle nous a accordé.

Nous sommes reconnaissants et nous remercions tous ceux qui, année après année soutiennent notre institution de leur intérêt et de leurs dons. Tout spécialement: la mairie de Chêne-Bougeries, la mairie de Thônex, la paroisse de Chêne, la loterie romande etc.

En 1965 l'association auxiliaire des Charmilles ayant été dissoute a versé en notre faveur la belle somme de 14.500 fr. Nous lui en exprimons notre grande gratitude.

Dans cette maison l'on tâche de comprendre les difficultés de chacune, pour aider, secourir et guérir. Nous sommes certains que tant d'efforts et de dévouement ne sont pas vains. Il suffit souvent d'une attitude, d'un mot, d'un geste pour semer quelque chose qui grandira et apportera l'harmonie et la paix en des êtres déchirés.

Une fois de plus nous demandons à Dieu de nous diriger et de veiller sur notre institution.

RÉCAPITULATION DES DÉPENSES ET DES RECETTES DE 1965

Dépenses		Recettes	
Honoraires, gages	Fr. 48.058,25	Pensions	Fr. 66.435,55
Alimentation	» 13.659,66	Dons divers	» 6.839,50
Frais scolaires, travaux manuels	» 2.192,25	Vente annuelle	» 2.839,30
Frais de loisirs, déplacements, vacances	» 2.371,80	Intérêts et récupération impôt anticipé 27%	» 2.132,23
Frais divers	» 864,95	Jardin, verger	» 948,90
Psychothérapie et soins médicaux			
Montants payés 5.282,20			
» remboursés 4.640,15			
	» 642,05		
Chauffage, électricité, eau	» 4.147,80		
Assurances	» 2.019,95		
Bureau, comptabilité, téléphones	» 2.728,40		
Charges sociales (A.V.S. et allocations familiales)	» 1.607,33		
Entretien et réparations courantes	» 2.581,70		
Entretien et réparations maison	» 4.621,—		
Amortissement auto 20%	» 920,—		
Total des dépenses	Fr. 86.415,14	Total des recettes	Fr. 79.195,48
		Total des dépenses	Fr. 86.415,14
		Total des recettes	Fr. 79.195,48
Prix de revient de la journée des pensionnaires: Fr. 20,71.		Excédent de dépenses	Fr. 7.219,66

Membres du Comité en 1965

Mmes William DROIN, *présidente*
Raymond DEMIERRE, *vice-présidente*
Horace BROT, *secrétaire*,
Henry GOUDET, *trésorière*,
Mlle Aimée CHAPPUIS,
Mmes Jean-Pierre LECLERC
Eric MARTIN,
Jean OTT-DUNANT,
Albert RICHARD,
Daniel ROCH,
Charles VAN BERCHEM,
Dr Renée VOLUTER

MM. Edmond BORDIER,
Alfred BOREL,
le Pasteur
Marc-Henri ROTSCHY,
Max DUNAND,
Alphonse MAROLF,
le docteur
Charles TABAN.

L'institution de la Pommière reçoit des adolescentes caractérielles. Elles sont admises entre les limites d'âge de 12 à 16 ans: une attestation de bonne santé délivrée par un médecin est nécessaire.

Pour les admissions, s'adresser à l'une des dames du Comité ou à la Directrice de la Pommière, tél. 36 93 35.

Compte de chèques postaux 12 - 1046, Genève

Imprimerie Kundig, Genève

Bulletin de versement à détacher

http://www.lhisce.ch/drupal-6.17/node/18

SITS Histoire de l'éducation
7421AD

2 7 JUIL. 1977

UNIGE - FPSE - SSED

Christian Alain Muller
maître-assistant

Association de l'Institution

La Pommière

1231 Conches-Genève

Rapport annuel

1976

E 1469

http://www.lhisce.ch/drupal-6.17/node/18

LA POMMIÈRE

INSTITUT POUR ADOLESCENTES

Rapport de l'Année 1976

Rapport présidentiel à l'Assemblée générale du 31 mai 1977

En 1976, le comité de l'Association a poursuivi ses efforts sur deux plans différents.

D'un côté, il a continué son activité en accueillant des adolescentes dans le Foyer des Délices jusqu'au 30 juin. D'autre part, il a enfin pu ouvrir son chantier de Conches en automne, après de longues années de travail et d'attente.

A la suite du décès subit de son directeur, M. Jean Deshusses en mars, le comité a dû prendre la décision délicate de fermer son foyer provisoire des Délices.

Cette fermeture est intervenue le 30 juin. Le replacement des 6 adolescentes qui étaient encore pensionnaires a posé des problèmes insolubles aux éducateurs et représentants légaux de ces jeunes filles. Il faut reconnaître que les solutions trouvées étaient loin d'être satisfaisantes. Le comité était tout à fait conscient que sa décision était inopportune mais il a estimé que l'encadrement éducatif aux Délices, n'était plus suffisant pour assumer des placements dans des conditions normales. Il ne pouvait, ni ne voulait engager sa responsabilité envers les parents et les services placeurs en acceptant d'accueillir des adolescentes sans pouvoir assurer les garanties nécessaires.

Le 24 juin 1976 le Grand Conseil a enfin accordé une subvention de Fr. 915 000.— pour les travaux de transformation. Ce montant ne représente que le quart du total de l'estimation du coût des travaux.

SITS Histoire de l'éducation
7421AD
UNIGE - FPSE - SSED
Christian Alain Muller
maître-assistant

Le chantier s'est ouvert en automne 1976 sous l'experte direction de M. Michel Roulier, architecte. Le Département des Travaux Publics a délégué un représentant qui collabore harmonieusement avec l'architecte et nous-même. Sauf imprévu, la grande maison sera terminée en décembre 1977 alors que la ferme sera disponible au printemps 1978. Les plans, qui ont été finalement adoptés, sont le fruit d'une longue, fructueuse et sympathique collaboration entre l'architecte et ses collaborateurs, les membres de la commission de construction présidée par M. Marcuard, ainsi que les collaborateurs de la Pommière. Qu'ils soient tous ici remerciés.

Dans ses derniers rapports annuels, le comité a, à plusieurs reprises, fait part de ses préoccupations concernant l'organisation et la gestion de la future Pommière.

Une commission, présidée par Mme de Rougemont, a été nommée par le comité pour réfléchir aux différents aspects de ce problème de structures. Elle a fait part de ses conclusions, en particulier que l'importance de notre nouveau projet exige une organisation plus permanente et plus structurée que celle de notre comité actuel.

Lors du débat au Grand Conseil sur l'attribution de notre subvention, certains députés ont également exprimé l'avis que notre association devrait collaborer plus étroitement avec des organisations existantes et gérant aussi des maisons pour adolescents.

Votre comité a étudié de manière approfondie les différentes possibilités de collaboration avec notre Association. Après avoir pris de nombreux contacts et eu des conversations avec certains responsables à Genève, il s'est arrêté à la solution que je vais succinctement exposer.

Le comité a pris la décision de renoncer à toute gestion éducative. Il se propose, une fois ses bâtiments terminés, de les louer à la Fondation Officielle de la Jeunesse laquelle s'engage à respecter les buts de l'Association et de prendre l'entière responsabilité de la gestion éducative de La Pommière. L'Association restera comme avant propriétaire de ses immeubles qu'elle s'engage à entretenir. Elle assurera, dans la mesure de ses revenus, une contribution financière annuelle à la Fondation Officielle de la Jeunesse.

L'accueil et la collaboration que le comité trouve auprès de la F.O.J. est extrêmement constructif.

Si, avec cet accord, une nouvelle page se tourne dans l'histoire de La Pommière, le comité est convaincu qu'il a pris cette décision dans l'intérêt de l'Association et surtout dans l'intérêt des adolescentes qui bientôt occuperont des bâtiments pour lesquels le comité a dépensé tant d'énergie.

Le but de notre Association est, et reste celui d'accueillir des adolescentes, nous sommes convaincus que la F.O.J. saura faire revivre notre maison qui nous tient tous tant à cœur. Nous les en remercions d'avance.

* * *

Le Comité serait heureux d'accueillir de nouveaux membres au sein de son association et se permet de joindre une carte d'admission à ce rapport.

http://www.lhisce.ch/drupal-6.17/node/18

SITS Histoire de l'éducation
7421AD

Récapitulation des dépenses et des recettes 1976

RECETTES	Fr.
Pensions	86 822.—
Prestations en nature retenues au personnel	1 452.—
Subvention fédérale	60 376.—
Subvention cantonale	20 000.—
	168 650.—

DÉPENSES	Fr.
Personnel	191 714.60
Prestations sociales	23 826.45
Autres charges du personnel	2 321.85
Ecole et formation	5 169.35
Alimentation	10 887.20
Lingerie, vêtements	295.65
Soins sanitaires	802.35
Charges générales d'exploitation	15 318.30
Bureau et administration	11 840.85
Immeuble	30 339.75
Mobilier et machines	3 636.45
	296 152.80

UNIGE - FPSE - SSED

Comptes de pertes et profits au 31 décembre 1976

DÉBIT	Fr.
Charges d'exploitation	296 152.80
Pertes s/débiteurs	3 642.90
	299 795.70

CRÉDIT	Fr.
Produit d'exploitation	168 650.—
Produit des titres	116 348.60
Intérêts créanciers	7 524.65
Divers	3 266.—
Perte nette de l'exercice	4 006.45
	299 795.70

Christian Alain Muller
maître-assistant

Comité 1976-77

UNIGE - FPSE - SSED
Christian Alain Muller
maître-assistant

Mmes André Rosset, présidente
Jacques de Rougemont, vice-présidente
Michel Roulier, secrétaire
Henry Goudet, trésorière
René Bujard
Jean-Pierre Rosset

Mlle E. Brenas

MM. René Paillard, membre du bureau
Professeur Jacques Bernheim
Jacques Boissonnas
André Dunant
Jean-Pierre Marcuard
Claude Turian
Martin Stettler
Dr François Ladame

Compte de chèques postaux 12 - 1046 Genève

http://www.lhisce.ch/drupal-6.17/node/18